NKJ/N.K.J.
MINISTERE DELEGUE
AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CIRCULAIRE N° 1347 / DU 26 MARS 2007
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : **Bureaux de sortie pour les déclarations d'exportation à destination du Ghana**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que dans le cadre de leurs relations de coopération, les Directions Générales des Douanes du Ghana et de Côte d'Ivoire ont procédé à l'interconnexion de leurs systèmes informatiques de dédouanement des marchandises.

Le mécanisme d'interconnexion est un logiciel de recueil, d'échange et de réconciliation des données.

Ce programme informatique s'alimente des données qui y sont enregistrées à l'occasion de leur sortie pour les marchandises déclarées à l'exportation à destination du Ghana ou de leur entrée pour celles déclarées à l'importation en provenance du même pays.

Dans l'état actuel de la modernisation des Douanes ivoiriennes, les Bureaux de Douane disposant de l'équipement nécessaire pour cette prise en charge sont les suivants :

- **Bureau des Douanes de NOE ;**
- **Bureau des Douanes de TAKIKRO.**

En conséquence, à compter de la date de signature de la présente, l'ensemble du service et des usagers sont appelés à observer la disposition ci-après :

Toutes les déclarations d'exportation de marchandises à destination du Ghana doivent énoncer comme bureau de sortie soit NOE, soit TAKIKRO.

Je précise que cette disposition ne concerne pas les importations de marchandises en provenance du Ghana ; celles-ci sont régies par la circulaire 1257 du 26 janvier 2005 portant « interdictions relatives aux importations et au dédouanement de marchandises aux bureaux frontières ».

Les dispositions de la présente, qui sont d'application immédiate, **remplacent celles de ma Circulaire N° 1346 du 19 mars 2007**, et toute difficulté d'application me signalée d'urgence.

Ampliations :

- MDPMEF/CAB
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Industrie
- GEPEX
- CNPE
- P.A.A
- CCI-CI
- FEDERMAR
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- DAFEXI
- BIVAC
- FENADIS
- UGECI
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général
COTE D'IVOIRE

Col. Major K. GNAMIEN